

Date de dépôt : 20 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Forum transfrontalier de l'emploi : comment se fait-il que l'Etat privilégie l'engagement de frontaliers par rapport aux résidents genevois ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 17 mars 2016 a lieu le « Forum transfrontalier de l'emploi » au Technopole d'Archamps, près de la frontière, avec 25 entreprises installées en Suisse et plus de 250 offres d'emplois offertes aux frontaliers titulaires de permis G. « Une journée spéciale entièrement dédiée à l'emploi en Suisse », indique la présentation. Ou comment « piquer » le travail des habitants de notre canton.

Il est demandé de se munir de son « identifiant à Pôle Emploi qui est indispensable à l'émission d'un billet à une conférence ».

En lisant le programme, on découvre que la Cité des métiers figure parmi les partenaires, alors qu'elle est lourdement financée par les contribuables genevois. Il en va de même pour l'IFAGE, qui participe à cette manifestation et est grandement subventionnée.

Quant à la Genève officielle, elle cautionne cet événement en déléguant un haut fonctionnaire qui donne une conférence, en l'occurrence le « Délégué à la Genève internationale, République et canton de Genève », ce qui accorde une caution officielle de l'Etat de Genève à cette manifestation.

De nombreux habitants de ce canton sont scandalisés du fait que des emplois importants, occupés par des résidents genevois, soient menacés par cette action offensive du service officiel français « Pôle Emploi » qui vient grappiller en terres genevoises. Tout simplement parce que la France n'est pas à même de fournir des emplois suffisants à ses habitants.

A moins de vouloir aggraver le chômage à Genève, le Conseil d'Etat doit impérativement réagir et s'opposer avec vigueur à ce type d'événements, tout en ne laissant pas ses fonctionnaires ou les organismes subventionnés y participer.

La question est la suivante : face aux difficultés des résidents genevois à trouver un emploi, pourquoi le Conseil d'Etat laisse-t-il un de ses hauts fonctionnaires participer à une pareille manifestation qui est un affront pour une partie de la population genevoise défavorisée ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'intérêt de la France voisine pour la Genève internationale est légitime. Les dizaines d'organisations que la Confédération et le canton accueillent font partie intégrante de la réalité économique et démographique de notre région. En effet, non seulement près de 30 000 personnes travaillent pour la Genève internationale, mais aussi 40% des fonctionnaires permanents des organisations internationales installées à Genève résident en France. Cette proportion importante existe de longue date, mais elle est actuellement inférieure à celle prévalant dans les années 1990 et 2000. Une telle situation s'explique en partie par le fait que le CERN, soit l'un des principaux employeurs de la Genève internationale, se trouve sur la frontière et a pour Etat hôte à la fois la France et la Suisse.

Il convient par ailleurs de rappeler que les organisations internationales sont, pour la plupart, au bénéfice d'un accord de siège avec la Confédération donnant à leur personnel liberté d'accès en Suisse.

Compte tenu des bonnes relations que le Conseil d'Etat entretient avec les collectivités publiques françaises, il n'y avait donc pas de raison de refuser l'invitation faite au délégué à la Genève internationale de participer à la 4^e édition du forum « Carrières internationales » organisée par Pôle emploi international. La présentation du délégué a porté sur les origines, les activités et les métiers de la Genève internationale et a été de nature purement informative.

Enfin, on peut relever que le canton informe régulièrement tous les publics sur les opportunités d'emploi au sein de la Genève internationale. C'est ainsi qu'il a soutenu la diffusion, par la RTS, d'une série de 58 clips sur les métiers de la coopération internationale ou que le site internet « Genève internationale » offre des liens vers les pages de recrutement de toutes les principales organisations internationales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP